



## **NUMÉRO 1808-1170**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 7 août 2018 à 19h02, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Éric Lessard, Mme Roxane Nadeau,  
M. Christian Roy, Mme Mélanie Jacques.

Est absente la conseillère suivante :  
Mme Mélanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Mélanie Roy se joint à la séance à 19h35 au point 5.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1808-1170-2 À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi des procès-verbaux**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1808-1170-4 POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1808-1170-5 Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juillet, pour un montant totalisant 300 939,28 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

*Il est 19h35, la conseillère Mélanie Roy se joint à la séance.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport du directeur des Travaux publics**

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le directeur des travaux publics est absent pour la période des vacances.

**7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ – 2014-2018)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

1808-1170-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8. Avis de motion – Règlement 226-18 relatif aux alarmes incendie non fondées**

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 226-18 relatif aux alarmes incendie non fondées.

**9. Dépôt du projet de règlement – Règlement 226-18 relatif aux alarmes incendie non fondées**

Madame Mélanie Roy dépose le projet de règlement 226-18 relatif aux alarmes incendies non fondées qui prévoit les conditions d'applications et les frais d'intervention lors d'alarmes incendie non fondées.

**10. Rémunération des élus**

La directrice générale fait part aux membres du conseil que le montant de base qui figure dans la *Gazette officielle* n'existe plus pour établir la rémunération des élus. Des calculs seront effectués pour déterminer quel sera le montant de base initial, afin de pouvoir présenter le règlement sur le traitement des élus lors de la prochaine séance du conseil.

**11. Chien Moulin des Fermes**

Suite à des mentions reçues de la part des citoyens, la discussion porte sur les améliorations qui doivent être apportées, concernant l'hygiène des lieux et l'absence d'affichage adéquat, sur le site du Moulin des Fermes. Une lettre sera envoyée au responsable du site du Moulin des Fermes pour que le règlement municipal sur la qualité de vie soit respecté sur le dit site.

**12. Chien errant**

1808-1170-12

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables fasse appel, au besoin si nécessaire, à l'Escouade Canine MRC en présence d'un animal errant sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**13. Zoom sur Saint-Joseph-des-Érables**

La discussion porte sur l'invitation, transmise par la Ville de Saint-Joseph, à se joindre eux pour une publication d'une section spéciale dans le *Beauce-Média*. Ne croyant pas utile de faire la promotion de la municipalité, aucune publicité ne sera prise.

**14. Correspondance**

1808-1170-14a

**a) Festival des travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce**

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite de 300\$ au *Festival des Travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce* qui en est à sa 37<sup>e</sup> édition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe que le programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales a été bonifié. La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables recevra désormais une aide financière de 32 657 \$ pour l'entretien des routes locale admissibles comparativement à 27 676 \$ pour les années passées.

**c) Marc-André Paré consultant**

Marc-André Paré consultant informe la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables des nouvelles dispositions relatives à l'adoption du projet de loi 176 modifiant la Loi sur les normes du travail.

**d) ADMQ Beauce-Côte-Sud**

1808-1170-14d

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, d'autoriser la directrice générale, Sophie Fortier, à assister au *Colloque de zone Beauce-Côte-Sud* qui aura lieu à la Cache à Maxime les 12 et 13

septembre 2018 au coût de 110 \$. Les frais de déplacement de repas seront remboursés à madame Sophie Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**e) Municipalité Tring-Jonction**

1808-1170-14e

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, d'autoriser le maire, monsieur Jeannot Roy, à participer à Tring Open du centenaire de Tring-Jonction qui aura lieu 18 août 2018 au coût de 65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**f) Cobaric**

Cobaric informe la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables que la corvée de nettoyage de la rivière Chaudière aura lieu le 11 août 2018.

**g) Société de sauvetage**

La société de sauvetage transmet à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables des feuillets d'information à remettre aux citoyens qui demandent un permis pour l'installation d'une piscine.

**h) Revenu Québec**

1808-1170-14h

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est de plus résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**15. Varia**

**a) Demande d'aide financière pour des réserves d'eau en agriculture**

Monsieur Christian Roy rapporte qu'en période de canicule, les agriculteurs ont constaté que les réserves d'eau se font rares pour répondre aux besoins du bien-être animal et pour leurs cultures. La

municipalité fera mention de cette problématique à l'Union des producteurs agricoles.

**16. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**17. Levée de l'assemblée**

1808-1170-17

À 21h27, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière